



**Le MAMROT et le Guide d'élaboration  
d'un plan d'intervention  
INFRA 2013**

3 décembre 2013

# Plan de la présentation

1. Introduction
2. Mise en application du guide
3. Admissibilité aux programmes d'aide financière et à la TECQ
4. Outils d'accompagnement
5. Conclusion

# 1. Introduction

- 2002: L'engagement 43 de la Politique nationale de l'eau incite les municipalités du Québec à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 1%;
- 2007: Afin d'encadrer cet engagement et obtenir des résultats durables, le MAMROT exige pour l'obtention d'une aide financière la réalisation d'un plan d'intervention établissant une mise en priorité de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout;

# 1. Introduction

- Les organisations gouvernementales et municipales doivent mettre l'accent sur une gestion impliquant la connaissance de leurs actifs, l'identification des priorités et l'optimisation des investissements, selon les principes de développement durable.

# 1. Introduction

Le nouveau guide a été préparé pour répondre aux demandes des municipalités. Il vise à répondre à leurs besoins et les aider à planifier leurs interventions;

Les conduites d'eau pluviale et les chaussées sont évaluées au même titre que les conduites d'eau potable et d'eau usée. La protection incendie est considérée à titre d'indicateur;

La section 1.3 du Guide présente les changements les plus importants par rapport au guide précédent.

# 1. Introduction

La méthodologie du guide a fait l'objet d'une validation par la Ville de Gatineau et par l'Université Laval (4 villes)

Les villes de Montréal et de Québec, de même que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont également été consultées.

# 1. Introduction

Le nouveau guide vise à identifier les travaux prioritaires à être réalisés par les municipalités et non pas des travaux admissibles à une aide financière.

Les critères d'admissibilité de chaque programme d'aide financière tiendront compte des données du plan d'intervention produit selon le nouveau guide.

## 2. Mise en application du guide

Tous les nouveaux PI soumis au MAMROT à compter du 1er janvier 2014 doivent être préparés selon le nouveau guide.

Règle générale: Les travaux prioritaires déjà identifiés dans les plans d'intervention approuvés par le MAMROT seront admissibles aux programmes d'aide jusqu'au 31 décembre 2015.



## 2. Mise en application du guide

Les municipalités qui n'ont plus de travaux prioritaires selon leur PI approuvé et produit avant le 1er janvier 2011, doivent en produire un nouveau avant de déposer une programmation comprenant des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme de la TECQ.

Les municipalités qui ont un PI approuvé et produit après le 1er janvier 2011 peuvent, jusqu'au 1er mai 2015, ajouter des travaux prioritaires à leur PI actuel en utilisant les critères pour l'établissement des infrastructures prioritaires du nouveau guide et en fournissant l'information requise.

## **2. Mise en application du guide**

Les municipalités ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour présenter des demandes d'aide financière pour des travaux prioritaires identifiés dans leur PI actuel approuvé par le MAMROT.

À partir du 1er janvier 2016, un PI préparé selon le nouveau guide sera exigé à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou pour des travaux de priorité moindre dans le cadre du programme de la TECQ.

### **3. Admissibilité aux programmes d'aide financière et à la TECQ**

Les critères d'admissibilité des programmes d'aide financière et de la TECQ seront ajustés prochainement pour tenir compte des plans d'intervention qui seront produits avec le nouveau guide.

Les principaux ajustements qui seront apportés aux critères d'admissibilité sont les suivants:

### **3. Admissibilité aux programmes d'aide financière et à la TECQ**

Toutes les conduites d'eau potable et d'eau usée ayant une classe d'intervention intégrée D sont admissibles en priorité 3 dans le cadre du programme de la TECQ (incluant les conduites d'alimentation en eau potable et d'interception des eaux usées).

### **3. Admissibilité aux programmes d'aide financière et à la TECQ**

Certains travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eau usée peuvent découler des études recommandées (classe d'intervention B) dans les PI préparés selon le nouveau guide. Ces études doivent être réalisées avant de déposer une programmation comprenant des travaux de priorité 4 dans le cadre du programme de la TECQ.

### **3. Admissibilité aux programmes d'aide financière et à la TECQ**

Toutes les conduites d'eau potable et d'eau usée ayant une classe d'intervention intégrée D sont admissibles au volet 1.5 du PIQM, à l'exception des conduites d'eau potable pour lesquelles une intervention est requise pour manque de protection contre l'incendie et qui seront par contre admissibles à la TECQ

## 4. Outils d'accompagnement

Les documents suivants seront disponibles sur le site WEB du MAMROT:

- Le nouveau Guide. Il sera aussi accessible via le site WEB du CERIU (décembre 2013)
- Les tableaux synthèses des annexes 1 à 5 en format Excel (début 2014). Faciliter l'entrée des données
- Le tableau 32 (informations à fournir avec le PI) en format Excel mis à jour (début 2014)

## 4. Outils d'accompagnement

- Des tables de conversion pour la migration des données d'inspection télévisée CERIU vers PACP
- Formation par le CERIU (planification prochaine sur le site WEB du MAMROT)
- Conférence WEB



## 5. Conclusion

LE MAMROT tient à remercier le CERIU ainsi que toutes les personnes, municipalités et autres intervenants du monde municipal qui ont participé à l'élaboration du nouveau Guide

Pour toutes questions relatives à l'application du Guide, vous pouvez contacter vos chargés de projet

- Québec: 418 691-2015
- Montréal: 514 873-3335